

25.10.2022 – 07:50 Uhr

bonus.ch sur les primes-maladie 2023 : 30% des primes subissent une hausse de plus de 8%



Lausanne (ots) -

En 2023, les primes-maladie vont augmenter de 6.6% en moyenne. Pourtant, dans les extrêmes, les variations pour une même prime iront de -25% à +50% ! Ainsi, 30% des primes subiront une hausse de plus de 8%, tandis que tout de même 17% connaîtront une augmentation de 10%.

Comme attendu, les primes d'assurance maladie vont prendre l'ascenseur en 2023. L'OFSP a annoncé à fin juillet une hausse moyenne de 6.6%. Dans les faits, seulement 7.4% des primes vont baisser (contre 37.1% en 2022), tandis que 7.1% resteront stables (contre 23.1% en 2022). Ainsi, **85.5% des primes subiront une augmentation** plus ou moins forte l'an prochain (contre 39.8% en 2022).

Dans le détail, 54.8% des primes connaîtront une hausse de plus de 5%, 45.9% de plus de 6%, 37.4% de plus de 7%, 29.7% de plus de 8%, **22.9% de plus de 9% et 17% de plus de 10%** .

Dans les extrêmes, les variations pour une même prime vont de **-25% à +50%** (par rapport à 2022) en fonction de la région, de l'âge ou encore du modèle d'assurance.

Pour permettre aux assurés de se rendre compte de manière concrète de l'impact de cette hausse et des économies qu'il est possible de réaliser en changeant de caisse-maladie, bonus.ch a calculé les coûts pour **une famille type de 5 personnes** dans 3 cantons différents : Vaud, Genève et Valais.

Pour le canton de **Vaud**, dans notre exemple avec la caisse-maladie Agrisano, le total annuel des primes s'élève à CHF 21'373.- en 2023 et reste identique à celui de 2022. Rien qu'en changeant de caisse-maladie et de modèle, il est possible **d'économiser CHF 6'518.-** sur une année, soit 30% du budget initial.

À **Genève**, avec cette forte hausse des primes-maladie, cette famille type subit une augmentation de CHF 1'568.- en 2023 en étant assurée chez rhenusana. Grâce à un changement d'assurance et de modèle, elle peut néanmoins **économiser CHF 10'098.-** sur son budget annuel de 26'291.- (contre CHF 24'722.- en 2022), ce qui lui permet de réduire de 38% ses charges d'assurance maladie.

En **Valais**, l'augmentation des primes-maladie est encore plus marquée pour cette famille type. Dans notre exemple, en restant auprès de SWICA, la hausse est de CHF 2'384.-. Son économie potentielle est néanmoins de **CHF 6'322.-** en optant pour une caisse-maladie et un modèle moins chers. Cette somme représente près de 34% de son budget initial.

Optimiser sa franchise permet également de réduire considérablement le montant de sa prime. Ainsi, dans les trois cantons romands mentionnés ci-dessus, la mère de famille peut **économiser CHF 1'540.-** simplement en passant d'une franchise de CHF 300.- à CHF 2'500.-.

En résumé, voici **les principales astuces** pour économiser sur son assurance maladie :

- Changer d'assureur
- Changer de modèle
- Changer de franchise
- Les subsides

- Les modes de paiement préférentiels
- La suspension de son assurance pendant son service militaire
- L'optimisation de ses assurances complémentaires
- Suppression de l'assurance accident en cas de couverture par son employeur

Avec la réception des décomptes de primes, les personnes assurées en Suisse ne doivent pas manquer l'opportunité **d'analyser leur situation** et d'optimiser la charge que représentent les primes-maladie sur leur budget.

Accès au rapport :

<https://www.bonus.ch/Pdf/2022/Primes-maladie.pdf>

Accès au comparatif des primes-maladie :

<https://www.bonus.ch/Assurance-maladie/primes-assurance-maladie.aspx>

Contact:

bonus.ch SA
Patrick Ducret
CEO
Place Chauderon 20B
1003 Lausanne
021.312.55.91
ducret(a)bonus.ch

Medieninhalte



Primes-maladie 2023 / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100008668 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/bonus.ch S.A."

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100897103> abgerufen werden.